



PLAN de LUTTE pour CONTRER L'INTIMIDATION et la VIOLENCE

Section 1 ANALYSE et PORTRAIT de SITUATION



Nom de l'école :	École secondaire le Sommet	
Nom de la direction :	Madame Annie Gosselin	
Nom de la direction adjointe responsable du plan de lutte (s'il y a lieu)		
Année scolaire :	2019-2020	
Approbation du C.É.	Ce plan de lutte a été approuvé par le Conseil d'établissement de l'école secondaire le Sommet, le 5 juin 2019	
Nom du coordonnateur :	Monsieur Hugues Frigon, psychoéducateur	
Membres du Comité Plan de lutte de notre école :	Sébastien Mailhot , psychologue, Sandra Perron , T.E.S., Hugues Frigon , psychoéducateur, Johanne Tremblay , AVSEC Emanuelle Gosselin , T.E.S., Isabelle Desaulniers , T.E.S., Annie Gosselin, directrice et 2 enseignants (1 ^{er} et 2 ^e cycle).	
Mandat du Comité plan de lutte :	Les objectifs annuels sont : <ol style="list-style-type: none">1. Prévenir les situations d'intimidation.2. Fournir une banque d'outils d'information et d'intervention3. Organiser des formations pour le personnel	Les principaux moyens pour atteindre les objectifs fixés : <ul style="list-style-type: none">☞ Capsules d'informations disponibles sur le site internet de l'école.☞ Protocole d'intimidation présent sur le site internet de l'école☞ Qw4rtz (conférence sur l'intimidation)☞ Activité sur le civisme☞ Bloc d'ateliers de sensibilisation des élèves du 1^{er} cycle

Ce plan de lutte contre l'intimidation et la violence est arrimé aux **valeurs présentées** dans le **projet éducatif** de notre école :

- Respect;
- Collaboration;
- Engagement.

DESCRIPTION de L'ÉCOLE

L'école Le Sommet compte **901** élèves dont **427** garçons et **474** filles répartis entre les classes régulières, les concentrations et les classes FPT et FMSS.

Le nombre d'élèves 1^{er} cycle du secondaire : **425** dont **207** garçons/ **218** filles

Le nombre d'élèves 2^e cycle du secondaire : **434** dont **191** garçons/ **243** filles

Le nombre d'élèves en adaptation scolaire : **42** dont **29** garçons/ **13** filles

L'école Le Sommet, construite en 1973, est située dans la couronne nord de la ville de Québec. Elle accueille plus de 900 élèves provenant principalement des villes de Lac-Delage, Québec et Stoneham-et-Tewkesbury et de la municipalité de Lac-Beauport. L'école a un indice de milieu socio-économique (IMSE) de 1 et un indice de seuil de faible revenu (SFR) de 4. L'école bénéficie d'un terrain immense situé sur une montagne, au bout d'une rue résidentielle. La situation géographique permet la mise en place d'activités telles que le vélo de montagne et le plein air, 2 des 8 concentrations offertes aux élèves. L'École se démarque par la mise en œuvre de son projet technopédagogique, 1 élève : 1 iPad. Nos élèves portent l'uniforme scolaire depuis une dizaine d'années.

DESCRIPTION et MOBILISATION de l'équipe-école pour contrer l'INTIMIDATION et la VIOLENCE

L'école dénombre **63** enseignants, **6** professionnels et **25** membres du personnel de soutien.

En début d'année, le plan de lutte ainsi que le code de vie de l'école sont présentés à tous les membres du personnel de l'école, lors des premières journées pédagogiques, en août. La présentation aux élèves se fait par les répondants au cours du premier cycle de l'année scolaire. Aux parents, lors de la première rencontre de parents, en septembre. De plus, le plan de lutte est disponible sur le site internet de l'école ainsi que le protocole et le code de vie de l'école. Ils sont révisés et régulés annuellement avec la collaboration du personnel de l'école et adoptés par le conseil d'établissement.

Tout au long de l'année, le comité s'assure de l'application du plan de lutte dans l'école. Le comité priorise aussi la sensibilisation, la prévention, l'information en organisant diverses activités. Les rencontres du comité sont mensuelles.

Un coordonnateur est nommé en début d'année et son rôle lui est présenté. Celui-ci participe aux différentes formations offertes et partage l'information avec le comité de l'école. Il s'assure ainsi du respect et de l'application de cette mesure.

MOBILISATION de l'équipe des surveillants des élèves

L'équipe de surveillants s'assure de l'application des règles de vie, dans lesquelles les valeurs de respect, d'engagement et de collaboration sont prônées. Elle est active davantage pendant les pauses et sur l'heure du dîner. Mais pendant les heures de cours, elle est à l'affût des différents déplacements dans l'école.

ANALYSE de la SITUATION / PORTRAIT DE SITUATION en matière de VIOLENCE et D'INTIMIDATION

L'analyse de l'autopportrait des manifestations de la violence nous permet de dégager les constats suivants :

En général, les élèves se sentent en sécurité dans l'école.

Un sondage devra être fait en 2019-2020 pour faire une analyse juste de la situation. Toutefois, nous remarquons une augmentation de la cyber intimidation au 1^{er} cycle et nous avons dû mettre en place le protocole d'intimidation et de violence pour des gestes commis par des élèves du 2^e cycle envers du personnel de l'école à 3 reprises en 2018-2019.

APRÈS ANALYSE, voici les FORCES et les VULNÉRABILITÉS identifiées au sujet de notre école

FORCES

- Comité de sensibilisation actif.
- Équipe d'intervenant à l'affût des situations.
- Sentiment de sécurité ressenti par les élèves et le personnel de l'école selon le sondage du projet éducatif
- Nouveau projet éducatif et plan d'action en développement
- Confidentialité
- Rigueur dans la prise en charge
- Mesures de soutien et d'encadrement pour les élèves victimes, auteurs ou témoins

VULNÉRABILITÉS

- Sollicitation des témoins à la dénonciation.
- Certains lieux dans l'école (couloirs), le terrain à l'extérieur de l'école, le transport scolaire et sur les réseaux sociaux semblent propices aux gestes d'intimidation et de violence.
- Présence de violence verbale des élèves et des parents face au personnel de l'école.
- Manque de ressources matérielles et humaines appropriées pour soutenir les élèves en difficulté.

APRÈS ANALYSE, VOICI les PRIORITÉS retenues pour l'année scolaire 2019-2020

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les activités de sensibilisation des jeunes face à l'intimidation et la violence. • Assurer une meilleur consignation des événements. | <ul style="list-style-type: none"> • Ajout de personnel pour couvrir les endroits propices aux actes de violence et d'intimidation • Resserrer l'encadrement face aux réseaux sociaux • Capsules d'interventions sur le site internet • Activité sur le civisme • Ateliers de sensibilisation au 1^{er} cycle |
|---|--|

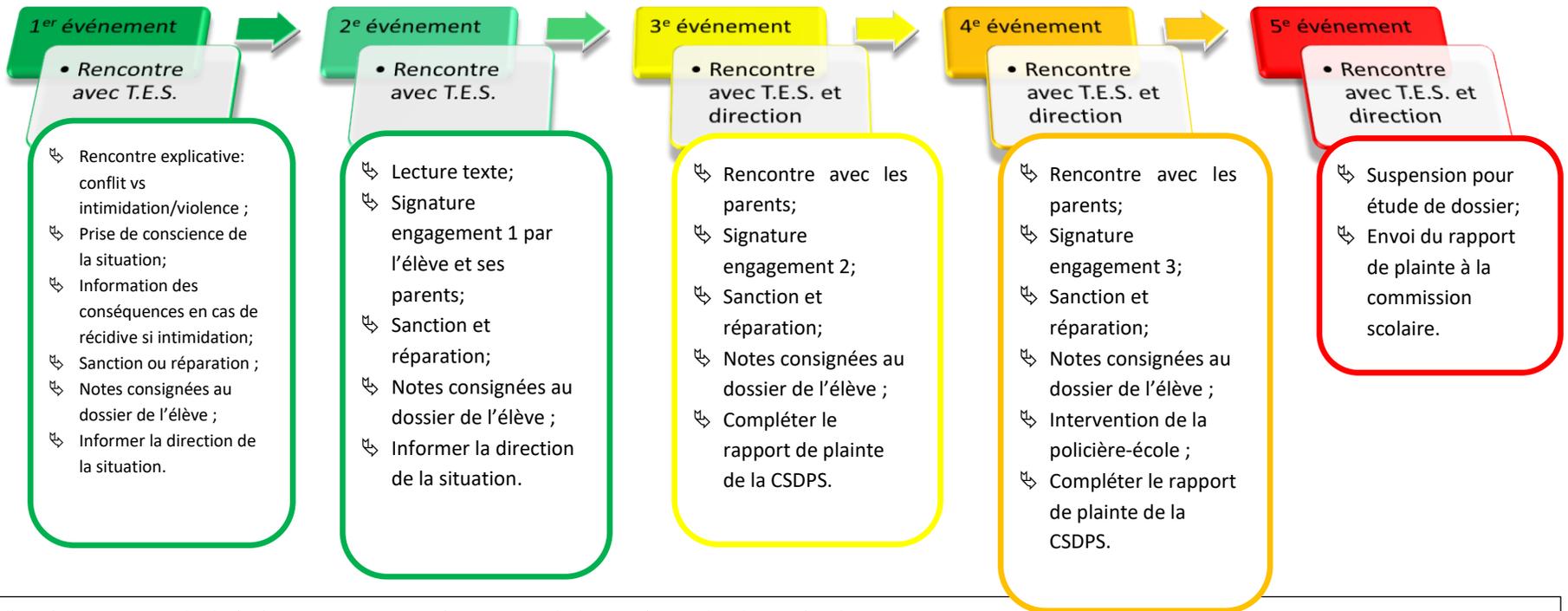
Section 2

Actions	Personne(s) responsable(s)	Personnes concernées	Échéancier	Remarques
2.1 Mesures de prévention				
<ul style="list-style-type: none"> ↗ La présentation du plan de lutte se fait en début d'année, aux élèves, aux parents et au personnel. ↗ Activités sur le civisme : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Atelier de sensibilisation sur l'intimidation et sur la gestion de conflits ▪ Conférences par des ressources externes ▪ Conférences par policière-école ▪ Partenaires externes qui accompagnent les jeunes sur l'heure du midi. ↗ Les règles de vie se retrouvent sur le site internet de l'école et plusieurs numéros de téléphone ou adresse d'organismes ressources sont présents. ↗ Le plan de surveillance de l'école est élaboré en début d'année et est sujet à changement selon les besoins. ↗ Accueil préventif des élèves à risque. ↗ Élaborer et mettre en place un engagement en lien avec la violence envers le personnel de l'école. ↗ Revoir les trois engagements à signer par les élèves. 	<p>La direction, les enseignants et les services complémentaires, dont les AVSEC*</p>	<p>Toute la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel)</p>	<p>Septembre 2019</p> <p>Automne 2019</p> <p>Juin 2019 Automne 2019 Tout au long de l'année</p> <p>Août 2019</p> <p>Août 2019</p> <p>Août 2019</p> <p>Juin 2020</p> <p>Juin 2020</p>	

2.2 Mesures visant à favoriser la collaboration des parents				
<ul style="list-style-type: none"> ↗ Présentation du plan de lutte en début d'année. ↗ Informations aux parents concernant les règles de vie et le respect de ces dernières. Les parents doivent signer ce document en début d'année. ↗ Lors de toutes situations en lien avec l'intimidation et la violence, on communique aux parents et on leur propose différents moyens : soutien des services complémentaires de l'école, référence au policier éducateur ou à un organisme externe tel que Cactus ou Équinoxe. ↗ Transmission des offres de service du CIUSS concernant des ateliers pour les parents abordant différents sujets, dont l'intimidation et la violence. ↗ Élaboration et mise en place d'un formulaire de plainte afin d'assurer une communication saine dans le meilleur intérêt de l'enfant. 	La direction, les enseignants et les services complémentaires	Les parents	<p>Août 2019</p> <p>Tout au long de l'année</p>	
2.3 Modalités pour signaler ou porter plainte de façon confidentielle				
<ul style="list-style-type: none"> ↗ Un numéro de téléphone est attribué pour la dénonciation. Il se retrouve sur le site de l'école. ↗ Une seule et même personne relève les communications et assure le suivi de chacune des dénonciations. Cette mesure assure la confidentialité de la procédure de dénonciation. 	Coordonnatrice du PAV	Toute la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel)	<p>Tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p>	
2.4 Actions à prendre lorsque quelqu'un est témoin d'un acte d'intimidation ou de violence				
<ul style="list-style-type: none"> ↗ Dénoncer la situation dans les meilleurs délais ↗ Assurer la confidentialité de la dénonciation. ↗ Offrir du soutien au témoin en le référant aux services complémentaires. 	La direction, les enseignants et les services complémentaires	Toute la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel)	<p>Tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p> <p>Tout au long de l'année</p>	

<p>↪ Appliquer le protocole :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Investiguer la situation ▪ Rencontrer les différents acteurs. ▪ Informer les intervenants concernés (TES, direction, psychologue, etc.) ▪ Communiquer avec les parents 			<p>Tout au long de l'année</p>	
2.5 Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à une personne victime, un témoin ou l'auteur d'un tel acte				
<p>Un suivi et un support sont offerts à l'élève victime par les services complémentaires. Des mesures de protection et de prévention sont aussi établies. Référence au besoin à des ressources externes. L'élève agresseur reçoit aussi le soutien nécessaire et le suivi qui convient selon la situation, par les services complémentaires. Des ressources externes lui sont aussi proposées.</p>	<p>La direction, les intervenants du dossier.</p>	<p>Intervenant, élève victime et élève agresseur</p>	<p>Tout au long de l'année</p>	
2.6 Suivi donné aux plaintes				
<p>Une investigation est faite suite à toute dénonciation dans les délais les plus brefs. Le protocole est appliqué de façon rigoureuse. De plus, un suivi de la situation se fait après les événements et les informations sont archivées.</p>	<p>La direction, les intervenants du dossier.</p>	<p>Intervenant, élève victime et élève agresseur</p>		

Section 3 Sanctions



* La direction se réserve le droit de passer outre certaines étapes de la sanction, selon la gravité des événements.

Section 4 Responsabilité de la direction		
Actions	échéancier	remarques
La direction de l'école s'engage à :		
1. diffuser le plan de lutte de son école auprès des élèves, leurs parents et tout le personnel de l'école.	Septembre	
2. assurer de la mise en œuvre du plan de lutte.	En tout temps	
3. effectuer les suivis qui s'imposent.	En tout temps	Pour chaque situation
4. rencontrer l'élève victime, l'élève intimidateur et l'élève témoin s'il y a lieu, afin de déterminer la nature des gestes posés envers l'élève intimidé/agressé. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	En tout temps	Pour chaque situation
5. communiquer avec les parents le jour même ou le plus rapidement possible. (La direction peut mandater une personne désignée de son école pour cette responsabilité)	En tout temps	Pour chaque situation
6. offrir du soutien à l'élève agressé, à l'élève intimidateur et l'élève ou les élèves témoins s'il y a lieu et en informer leurs parents (TES ou autres selon le besoin).	En tout temps	Pour chaque situation
7. assurer un suivi systématique dans les semaines qui suivent l'acte.	En tout temps	Pour chaque situation
8. voir à l'application du protocole mis en place dans l'école.	En tout temps	Pour chaque situation
9. transmettre à la Direction Générale de la Commission scolaire un rapport sommaire des plaintes.	Juin	
10. la direction se réserve le droit de modifier la séquence des interventions mentionnées au protocole selon la gravité des gestes et actions posés de la part de l'élève intimidateur/agresseur.	En tout temps	

.....
Signature de la direction

.....
Date :